

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Avis du conseil scientifique

Sur la non brevetabilité des plantes

Le conseil scientifique rappelle l'attachement de la communauté scientifique au caractère non brevetable des plantes issues de la sélection génétique, tout particulièrement dans le cas de plantes obtenues par des procédés d'amélioration classique. C'est une condition très importante pour les échanges de matériels et plus encore d'informations entre les différents laboratoires, notamment dans le cadre de projets impliquant des partenariats avec des entreprises. Ce sont les autorités de l'Etat (ministères de l'agriculture et de la recherche) qui peuvent exprimer la position du pays sur ce sujet. L'INRA sous leur tutelle est missionné pour contribuer au développement des filières économiques de son champ de recherche et doit soutenir la liberté d'accès à l'ensemble des ressources génétiques.

Le CS pense donc qu'il serait opportun que la direction de l'INRA souligne l'importance de cette question d'une actualité urgente auprès de ses tutelles, afin que les autorités françaises s'engagent sur la nécessité d'exclure les plantes comme les variétés du domaine de la brevetabilité.

Adopté en séance du 17 mai 2013

Voix pour : 14

Voix contre : 1

Abstentions :

Ne participent pas au vote :